

Il faut se soucier absolument du littoral picard...

Jacques Mortier

Sur le littoral picard et tout particulièrement à Cayeux-sur-Mer, l'année 2008 s'est achevée sur une interrogation : quelle stratégie retenir pour maîtriser le recul de la côte cayolaise ? En effet, le problème d'érosion annoncé face à la zone urbanisée de Cayeux s'intensifie depuis la mise en place des épis protecteurs des bas-champs du Hâble d'Ault, ce qui suscite l'inquiétude des habitants. Certains se sont d'ailleurs fait entendre dernièrement lors d'une réunion concernant le projet de « dépoldérisation » de la baie.

Doit-on, à jamais, continuer d'alimenter en galets le cordon face à la zone urbanisée de Cayeux, de mettre en place des épis (ce qui était prévu ?) ou dresser un enrochement « brise-lames », peut-être plus efficace sur le long terme en générant le rehaussement de l'estran ? Faut-il cesser de freiner le recul des falaises ? Rouvrir

le Hâble d'Ault ? Toutes ces questions ont-elles réellement et définitivement été abordées ? Des projets ont-ils été élaborés et proposés ?

On sait que l'insuffisance d'approvisionnement en galets venant de Normandie a obligé la commune de Mers-les-Bains à renforcer sa protection contre la mer. Mais cette défense ne va-t-elle pas mettre en péril les falaises du Bois-de-Cise ? Puis, une fois ces dernières protégées, ne va-t-elle exposer celles d'Ault et favoriser l'action des vagues au niveau du perroir d'Onival qui ne pourra plus jouer son rôle de verrou pour les bas-champs. Voici autant d'interrogations qui méritent réponses, de risques qu'il importe de limiter et de stratégies qu'il faut élaborer.

L'État et la Région, conscients des risques encourus et de l'enjeu particulier que le littoral régional constitue pour la Picardie, ont retenu dans

les priorités du contrat de projet État Région 2007-2013 un projet Plan littoral : aménagement et protection du littoral – prévention des risques littoraux. Mais jusqu'alors, seules les aides financières sollicitées dans ce cadre, ne concernent que des apports de galets pour la protection de Cayeux.

Pour l'association, il faut d'urgence se préoccuper de ce problème, en élaborant peut-être un plan de prévention multirisque.

Toutefois il ne faut pas ignorer que tous ces problèmes ne sont pas des événements isolés mais des conséquences du déséquilibre, en grande partie d'origine anthropique, du système littoral picardo-normand, ensemble dynamique et complexe qui doit être appréhendé dans sa globalité. Certes, il faut d'urgence sécuriser la commune de Cayeux, mais il faut

aussi élaborer une stratégie d'ensemble pour l'aménagement de tout le littoral depuis le cap d'Antifer. C'est, semble-t-il, les défis que doit relever au plus vite le département à travers le syndicat mixte « Baie de Somme-Grand Littoral picard », aidé par l'État et les deux régions Haute-Normandie et Picardie. Ceci doit se faire par la concertation afin de responsabiliser les citoyens informés des problèmes, des études et des propositions.

C'est l'occasion d'œuvrer pour la renaissance de l'Observatoire Côte d'Albâtre-Côte Picarde sachant que « le littoral haut-normand et picard constitue une entité dynamique à part entière qui justifie la mise en place d'une coopération entre les deux régions ». Le conseil régional de Picardie semble aller dans ce sens.

Vers le Nord

Philippe de SAINT ROBERT

Il y aurait beaucoup à dire sur le goût immodéré qu'on a aujourd'hui du soleil, ou plutôt de la consommation solaire, goût qui est lui-même celui du sommeil, du néant et de la mort. L'homme s'imagine pourtant y puiser la tendresse et la vie ; il croit avoir reconquis une source perdue ; il est paisible dans son abandon aux forces de la nature, auxquelles il se rend après avoir puissamment rêvé qu'il se les soumettait. Ainsi, à faire sur les plages du sud de la dorure sur peau, il atteint peut-être, ou il pense atteindre, l'essentiel de la vie, qui est le consentement stoïcien à ne plus être, par quoi il meurt, sinon heureux, du moins sans doute réconcilié. Je suis comme ces morts de l'ancienne Égypte qui voulaient dans leur tombe être exposés aux vents du Nord, y rafraîchir éternellement leur dépouille obsédée de demeurer elle-même, de figurer encore la vie qui les a quittés. Et chaque année depuis l'enfance, à l'heure des grandes migrations, je reviens vers le Nord, le Nord méconnu, intime, ramassé sur lui-même, pensif, profond, plein de cette vie que lui donne

son vent fort et soudain, ses marées qui s'augmenteront jusqu'à l'équinoxe de septembre où l'équivoque égalité du jour et de la nuit, du oui et du non, annonce la victoire prochaine de l'hiver et la douceur de la mort. Je dois donc être un gardien du Nord, sous le signe de l'étoile Arcturus. Je le dois sans doute à mes ancêtres picards, à ceux des miens ensevelis à Saint-Valery ou à Douai.

J'ai aussi connu Laon sur sa hauteur, une des premières capitales du royaume. Car la Picardie est depuis l'origine de la France profondément liée au royaume, et elle s'étend depuis la mer jusqu'aux monts des Ardennes. Mais ma Picardie intérieure, ma Picardie d'enfance, c'est la Picardie maritime, si étroite soit-elle aujourd'hui sur le front de mer. Dans la baie de Somme, existe, il me semble parfois pour moi seul, un petit port de pêche nommé Saint-Valery-sur-Somme. Ne nous trompons pas : ce haut lieu intérieur est aussi un haut lieu dans l'histoire et la légende. Au charme qui lui demeure, il joint une longue mémoire. Au livre II de son

Histoire de France, Jules Michelet rapporte la chronique de Sithiu qui établit que c'est entre Laon, dernière capitale des Carolingiens, et Saint-Valery, où Hugues Capet, comte de Paris, fit transférer les reliques de l'apôtre du Vimeu, que s'opère symboliquement l'avènement de la III^e dynastie, qui marque la fin du règne des Francs et la substitution d'une royauté nationale au gouvernement fondé sur la conquête. Anatole France, dans *Pierre Nozière*, a repris l'histoire et la légende de saint Valery.

D'où venait celui qu'on appela l'apôtre du Vimeu ? Gualaric ou Walaric, appelé depuis Valery, n'est point originaire de la contrée maritime où son nom fut donné à deux villes et à d'innombrables églises. Il naquit de pauvres paysans, dans la province d'Auvergne. Il fut berger dans son enfance et n'eut qu'une houlette pour tout bien. Mais il était riche de sens, d'esprit et de piété. Après avoir été moine à l'abbaye de Luxeuil, dont saint Colomban d'Irlande était abbé, il quitta ce monastère lorsque Colomban lui-même en fut chassé par de mauvaises ouailles. « J'irai, dit-il, où Dieu voudra me conduire. » Il descendit les rives de la Somme jusqu'à la mer, et là où il s'arrêta s'éleva et l'abbaye et la ville de Saint-Valery. L'abbaye, sur le lieu même où, un jour de décembre 622, l'ermite près de mourir indiqua à ses disciples : « Lorsque, par la volonté de Dieu, je sortirai de l'exil de ce monde, c'est là qu'il faudra m'ense-

velir. » Il mourut le dimanche suivant. Son histoire posthume fut une longue suite de miracles. À tel point que quatre-vingts ans plus tard, un certain Arnould le Pieux, comte de Flandre, mit à sac l'abbaye et la ville de Saint-Valery afin d'emporter les reliques bénéfiques du saint dans son comté, ainsi d'ailleurs que celles de saint Riquier.

Ce sont ces deux saints qui apparurent un jour en songe à Hugues Capet, qui n'était point encore roi, et l'un d'eux, qui était notre Valery, lui dit que le temps était venu de replacer leurs os aux lieux où ils avaient vécu et qu'ils avaient prescrits pour les garder : « À cause de ce que tu feras, toi et tes descendants, vous serez rois jusqu'à la septième génération, c'est-à-dire à perpétuité. » Le comte Hugues ne se fit pas prier davantage, et on sait qu'il en fut récompensé. Aussi, un peu plus d'un siècle plus tard, Guillaume le Conquérant pourra, le 29 septembre 1066 exactement, appareiller de Saint-Valery pour aller civiliser l'Angleterre et vaincre à Hastings le roi Harold, dernier de la race saxonne : il avait pris soin, pour obtenir enfin les vents favorables, de faire promener en procession la châsse du saint apôtre du Vimeu. Alfred de Vigny, qui a évoqué Saint-Valery dans *Stello*, y écrit : « Saint-Valery est un joli petit port de mer, sale et embourbé ; j'y ai vu de jolis bocages verdoyants, dignes des bergers du Lignon ; j'ai vu de petites maisons blanches, mais pas une pierre où il soit écrit : Guillaume est parti

d'ici pour Hastings. » Maintenant, il y a au moins deux pierres : l'une qui existait déjà dans mon enfance, apposée sur le grenier à sel, et une stèle assez laide, érigée en 1966 à l'entrée de la Ferté, en commémoration du millénaire ; elle est veillée par des drapeaux français et anglais.

D'autres hauts faits apparentés à notre histoire, d'autres passages sont aussi marqués. Ainsi, celui de Jeanne d'Arc, livrée par les Bourguignons aux Anglais, et qui venait du Crotoy sur le chemin de son martyre. J'ai occupé quelques années une maison construite sur les anciennes prisons de la ville, où l'on disait qu'elle avait séjourné : aux murs étaient encore fixés des anneaux qui retenaient les chaînes. Sur le quai du Rommerel, une plaque indique que Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul, dormit dans cette maison : il rêvait, après huit siècles, de recommencer l'expédition de Guillaume de Normandie, mais il omit de faire processionner les reliques de saint Valery, et ne réussit pas. On voit aussi, gravé au fronton d'une maison qui jouxte la place des Pilotes, ce souvenir du séjour d'Anatole France, daté du 13 août 1886 : « De la fenêtre où j'écris, on découvre toute la baie de Somme, dont le sable s'étend à l'horizon jusqu'aux lignes bleuâtres du Crotoy et du Hourdel. Le soleil, en s'inclinant, enflamme le bord des grands nuages sombres. La mer monte et déjà, du côté du large, les bateaux de pêche s'avancent avec le flot. Sous ma fenêtre, des barques

amarrées au bord du chenal portent à leur mât, au lieu de voile, des filets qui sèchent... un vent salé fait voltiger les papiers sur ma table et m'apporte une âcre odeur de marée... »

Enfin, le dernier mais non le moindre, Alexandre Dumas fait également entrer Saint-Valery dans la fiction historique. C'est là en effet que, dans *Les Trois Mousquetaires*, le duc de Buckingham fait débarquer le chevalier d'Artagnan lorsqu'il rapatrie les ferrets de la Reine, afin qu'il gagne Paris par la vallée de la Bresle (frontière entre la Normandie et la Picardie) et échappe ainsi aux sbires du cardinal de Richelieu, qui s'y laisse prendre : « Allez au port, explique l'amant d'Anne d'Autriche au messager de sa Reine, demandez le brik le *Sund*, remettez cette lettre au capitaine, il vous conduira à un petit port où certes on ne vous attend pas, et où n'abordent ordinairement que des bâtiments pêcheurs. – Ce port s'appelle ? – Saint-Valery ; mais attendez donc : arrivé là, vous entrerez dans une mauvaise auberge sans nom et sans enseigne, un véritable bouge à matelots ; il n'y a pas à vous tromper, il n'y en a qu'une. – Après ? – Vous demanderez l'hôte et vous lui direz : *Forward*. – Ce qui signifie ? – En avant : c'est le mot d'ordre. » De là, notre chevalier prendra la route de Blangy, de Neuchâtel, d'Ecouis, de Pontoise, jusqu'à la cour de l'hôtel du capitaine de Tréville, avec le précieux gage dont le retour sauve l'honneur de la Reine. De toutes les gloi-

res de Saint-Valery, celle-ci, qui est imaginaire, me touche le plus, et j'ai d'ailleurs depuis toujours identifié, sur le port, une auberge où j'ai décidé qu'on sait encore ce même mot de passe : *Forward!* Elle pourrait un jour le prendre pour enseigne.

À quelle région doit-on exactement donner le doux nom de Picardie? On pouvait lire dans l'organe du nationalisme wallon, *Wallonie libre*, en date du 15 mai 1973, la réflexion suivante : « Lorsque le décret du 2 juin 1960 réunit les trois départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme dans la circonscription d'action régionale de Picardie, nul ne se douta qu'une des plus vieilles provinces françaises recevait, pour la première fois, des limites administratives précises. C'est que les frontières de la Picardie ne sont inscrites ni dans la géographie, ni dans l'histoire : on se sent Picard d'une façon instinctive, dans un contexte d'ordre affectif et sentimental. » En fait, on n'a dénommé ici que la Picardie supérieure, située aux confins de la France, mais que prolongeait historiquement la Picardie inférieure, limitrophe de la Flandre et du Brabant. Il existe aujourd'hui encore, notamment en Belgique, des partisans convaincus de la « Grande Picardie », dont mon regretté ami Charles-François Becquet¹, qui délimite tout ce qui est légitimement picard par

l'origine du parler, puisque, seule en effet de toutes les grandes provinces françaises, la Picardie n'a jamais été ni un fief féodal ni un fief apanagiste. On se réfère à saint Thomas d'Aquin qui, pour expliquer que Pierre ait été reconnu à son parler galilééen, écrit : « *In eadem lingua saepe diversa locutio fit, sicut patet in Francia et Picardia et Burgundia, et tamen una loquela est* » – ce qui signifie que, dans une même langue, il existe plusieurs parlers, comme cela se voit pour la France en Picardie et en Bourgogne, alors que pourtant il s'agit d'une même langue.

Ce qui se passa, c'est que les guerres franco-espagnoles du XVI^e siècle détachèrent provisoirement de la Couronne de France le Tournaisis et l'Artois, qui rejoignirent alors la Flandre romane et furent, avec le Cambrésis et le Hainaut, rattachés au Saint Empire. Les guerres de Louis XIV permirent la reconquête d'une grande partie de ces pays romans, mais leur vieille appartenance alors ne renaîtra pas et la Picardie inférieure aura bel et bien vécu, victime des conséquences de l'impérialisme de Charles Quint, dont un certain impérialisme thiois tente encore aujourd'hui de relever le souvenir et, parfois même, sous les formes apparemment plus pacifiques de la conquête économique, par les armes. Mais, dans les anciens Pays-Bas espagnols, et comme par un phénomène compensatoire, l'effacement progressif de l'appartenance picarde cristallisera la naissance d'une per-

1. *Retour à la Grande Picardie*, Louis Musin éditeur, Bruxelles, 1975.

sonnalité wallonne qui se cherchera douloureusement aussi longtemps qu'elle sera amputée de la France. En revanche, il faut dire que les efforts que poursuit sporadiquement l'irrédentisme thiois pour fabriquer une « conscience flamande » en Picardie française ne reposent sur aucune réalité ni historique ni linguistique : si l'on a toujours parlé des Flandres au pluriel, c'est qu'elles étaient autant françaises que néerlandaises, c'est qu'elles étaient deux et qu'elles le restent. La « langue bourguignonne » n'était autre que la langue française, telle qu'elle était parlée dans les Marches, de Besançon à Bruxelles et à Lille, une langue des plus romanes et des moins thioises.

Il y a au fond de nous une richesse infinie de patries, qui tiennent au

mystère particulier par lequel nous sommes soumis aux lieux qui ont marqué notre éducation d'enfance, dirait Rimbaud qui, lui aussi, était de ces lieux qui ici nous inspirent. Ainsi Saint-Valery, en qui pour moi se rassemble toute mon appartenance à ce Nord dont on dit qu'il ne faut jamais le perdre, me demeure un havre le plus secret. Même séparé par le temps ou l'espace, je songe à la paix de ce séjour parfois menacé, à la solitude de sa longue promenade sur la digue qu'un vent si vif balaye, au rite des marées qui ne cessent d'y jouer avec le ciel, menant les nuages à leur gré comme nos pensées fébriles, pour toujours nous rendre quelque éclaircie après la pluie si fraîche qui lave les âmes...



La loi littoral revivifiée ou piqûre de rappel ?

Jacques Mortier

*En application de la Charte de l'Environnement (art. 4 et 6)
et de la recommandation du Parlement européen et du Conseil
en date du 30 mai 2002, une circulaire du 20 juillet 2006 adressée
aux préfets de région pour information et aux préfets de département
pour attribution, rappelle et précise que la loi littoral du 3 janvier 1986
est toujours d'actualité.*

L'objectif de cette circulaire est d'attirer l'attention des services décentralisés de l'État sur « la nécessité d'appliquer la loi littorale avec vigueur et volontarisme » « remettre les objectifs de la loi en perspective au regard des politiques nationales et européennes en matière de protection et de préservation de l'environnement en général et de l'environnement littoral en particulier ».

Elle s'articule autour de quatre points :

- l'exigence de protection du littoral ;
- la nécessité de préservation des paysages ;
- la conservation des terres agricoles et le maintien de l'agriculture ;
- la prévention des risques.

Des exigences fortes en matière de protection du littoral

Elle demande de classer en espaces remarquables (au sens de l'art L. 146-6 du code de l'urbanisme) des sites déjà inscrits ou classés, des réserves naturelles et des sites classés au titre de la convention Ramsar.

Le préfet doit préciser aux ministères concernés « la proportion d'espaces naturels remarquables classés en espaces naturels sensibles et acquis ou gérés grâce à la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles ».

Il faut contrôler les zonages des plans locaux d'urbanisme (PLU) (lacune de la circulaire du 15 sept 2005 sur les espaces remarquables du littoral) et dénoncer toutes stratégies de contournement élaborées par certaines communes dans le zonage des espaces remarquables littoraux.

Dans le « porter à connaissance » le contrôle de la légalité est de mise et il faut veiller au respect des impératifs de protection fixés par les articles L.146-6 et R.146-2 du Code de l'urbanisme, susceptibles de s'appliquer à tout espace du territoire communal même s'il n'est pas situé à proximité du rivage (CE 27 sept 2006 commune du Lavandou n° 275922). Une aide est apportée par l'ordonnance de transposition du 3 juin 2004 n° 20046489.

La nécessaire préservation des paysages

La dimension paysagère doit s'apprécier « depuis la terre, mais également depuis la mer ». Il faut mobiliser les directives paysagères en zone littorale notamment à « l'échelle des baies, golfes, bassins et grands lacs ».

Une « notice permettant d'apprécier l'impact visuel du projet. À cet effet, elle décrit le paysage et l'environnement existant et expose et justifie les dispositions prévues pour assurer l'insertion dans ce paysage de la construction, de ses accès et de ses abords » art L 146-4-II

Cette extension devra « mêler une bonne intégration paysagère des aménagements au respect de la qualité architecturale » « apporter une vision cohérente des enjeux paysagers dans les espaces littoraux, et compléter utilement le travail de planification locale »... article L.350-1 du Code de l'environnement.

La conservation des terres agricoles et le maintien de l'agriculture

Déjà la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 permet de déroger à la règle quand une construction est liée à certaines activités agricoles, forestières, maritimes...

Le décret n° 2004-310 du 29 mars 2004 (article 146-2 du Code de l'urbanisme 10) autorise sous certaines conditions « des aménagements nécessaires à l'exercice d'activités agricoles, pastorales, forestières ne créant pas plus de cinquante mètres carrés de surface de plancher »...

La prévention des risques

Les plans de prévention des risques naturels prévisibles (article L.562-1 et s. du code de l'environnement). Le quart du littoral français est concerné par l'érosion. Dans ce cadre l'extension au-delà des cent mètres est possible pour des motifs tenant à la sensibilité des milieux (pour la qualité des paysages par exemple) ou à l'érosion.

Il importe d'inciter les communes à mieux envisager cette possibilité « de manière systématique dans les schémas de mise en valeur de la mer (SMVM), les directives territoriales d'aménagement (DTA), de chapitres individualisés des schémas de cohérence territoriale valant mise en valeur de la mer (SMVM) ».

« Les plans de prévention multiris-

ques devront être développés permettant de traiter à la fois des thématiques inondation (dont submersion marine) et mouvements de terrains (dont érosion côtière) ».

Les problèmes des cheminements littoraux, des parcs à caractère littoral et/ou marin (loi 2006-436 du 14 avril 2006) ne sont pas abordés.

« Face à l'importance de ces enjeux, la loi « littoral » est un instrument de réponse fort. Elle s'inscrit parfaitement dans la logique de

l'ensemble des textes intervenus, tant au niveau national qu'international, dont l'objet est de promouvoir un développement à la fois équilibré et respectueux de l'environnement. Elle contribue au respect de la charte de l'environnement ».

Cette loi reste toujours d'actualité, il est important de veiller à sa stricte application. Elle nécessite une grande vigilance sur le terrain pour garantir la richesse et l'attractivité du littoral.



Entre Cayeux et la pointe du Hourdel

Chronologie de l'évolution du trait de côte

Gérard MONTASSINE

Qui n'a pas été étonné par un phénomène exceptionnel et soudain en fréquentant ces espaces ? Depuis la réouverture de la route blanche, dans les années soixante, de nombreux problèmes sont apparus.

Cette partie du littoral a été la plus évolutive ces cinquante dernières années sans qu'on ne lui attache trop d'importance ; à l'exception des baigneurs qui ne retrouvaient plus leur plage de sable devenue zone « en accrétion² » ainsi nommée en langage scientifique. Depuis la réouverture de la *route blanche*, dans les années soixante, de nombreux problèmes sont apparus : ces deux dernières années, les remarques se sont focalisées sur la partie littorale située au droit du grand parking qui a été renaturée pour réduire la surféquentation estivale³ [1].

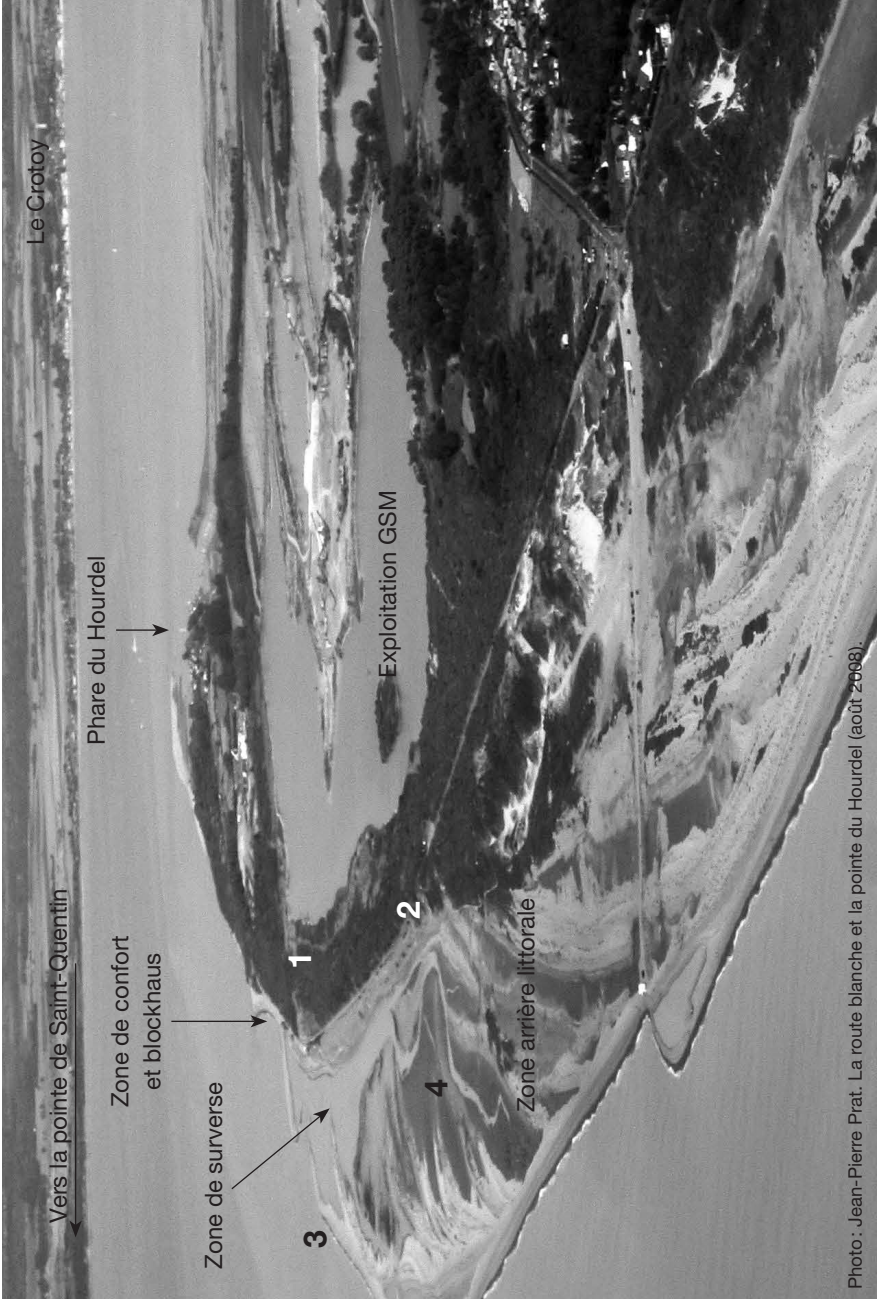
Déjà, en 1998, à huit cents mètres à l'ouest de cette zone, la dune bordière s'était éboulée [2]. Au cours de

la concertation entre les services de l'État et les associations, il fut envisagé de préserver ces milieux naturels qui venaient d'être agressés. Le Syndicat mixte d'aménagement de la côte picarde (SMACOPI) mit alors en place des filets et des coupe-vent. En 2004, les risques apparaissaient à deux cents mètres de l'ancien parking. La nature trouve alors une solution en déposant au large, un cordon de galets [3]. En 2007, un nouveau risque surgit à deux cents mètres à l'est de ce secteur. Le mauvais temps, en période de vive-eau, augmente l'amplitude des vagues ce qui accroît l'érosion modifiée. La section de remplissage et de vidange de cette zone arrière littorale.

Depuis le classement en arrêté de biotope de cette partie du domaine public maritime, toute intervention sur ce milieu naturel est soumise à l'autorisation des services responsables de l'État.

2. Processus d'agglomération d'éléments minéraux solides ou fluides, en l'occurrence ici, du sable et des galets.

3. Les chiffres se réfèrent à la photo de la page 12.



En mai 2007, l'Association syndicale autorisée (ASA) des Bas-champs, s'est vue confier un travail préventif. Il s'agissait d'utiliser des matériaux provenant du « rabotage » de la pointe du Hourdel et des gros galets mis à disposition par le groupe GSM exploitant de la carrière derrière la *route blanche*. Ces travaux furent coordonnés et menés sous la responsabilité de la DDE. Mais les 3 et 4 août de cette même année, le péril était de nouveau imminent et, en cette période de congés, la commune a dû intervenir dans l'urgence pour maintenir cet axe routier. L'action s'est limitée à prélever au bout du *crochon*⁴ des matériaux pour les plaquer à quelques mètres pour conforter la zone érodée. Ceci a permis d'une part, de maintenir une section d'écoulement pour l'eau de mer de quarante mètres de large et trois à quatre mètres de haut et d'autre part de contenir l'érosion du soubassement routier. Cette opération fut renouvelée plusieurs fois mais aucune langue de galets parallèle au cordon ne s'est formée. Les services de l'État décidèrent alors de laisser faire la nature. Quatre mille tonnes de galets, récupérés à la pointe du Hourdel, constituèrent un confort protecteur de quinze mètres de large. Les flots ne pouvant plus pénétrer dans la zone arrière littorale, les élé-

ments marins ont envahi par surverse ce secteur et se sont trouvés piégés [4]. Le poids de l'eau à basse mer a enlevé le sable sous le frêle cordon de galets provoquant une brèche qui s'est très vite élargie jusqu'à atteindre quatre-vingts mètres. Quelques vives eaux après, le confort de quatre mille tonnes était de nouveau mis à mal. Enfin, lors de la marée de vive-eau du 10 mars 2008, la route fut en partie détruite. Depuis, la brèche se déplace vers l'est et le mauvais temps a réussi à faire rouler sur lui-même le cordon de galets jusqu'à l'épauler sur l'ancien rivage. La situation antérieure de pincement des flux entrant et sortant va se reproduire et risque de mettre en péril la digue de galets sur laquelle fut construite la *route blanche*. Alors se posera la question du maintien de la biodiversité de cette panne arrière littorale qui présente un grand intérêt pour le milieu marin et la nourriture des poissons.

Ces observations précises et régulières témoignent de la constante et rapide évolution du trait de côte de la baie de Somme.

4. Extrémité recourbée d'une flèche de sable et/ou de galets



Les pôles d'excellence rurale

L'exemple du PER « Baie de Somme, relation homme-nature, promesses d'avenir »

Jean-Marc HOEBLICH et Marie-Laure DUFOSSÉ

Mis en place dès 2006, les pôles d'excellence rurale, ou PER de deuxième vague, confortent la dynamique engagée par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

Les objectifs des PER consistent à soutenir les initiatives et les projets innovants des territoires ruraux, à renforcer la coopération entre les partenaires et à favoriser la création d'emplois.

Quatre thèmes ont été définis comme prioritaires :

- la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques ;
- la valorisation et la gestion des bio ressources ;
- l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations ;
- l'excellence technologique, pour des productions localisées, industrielles, agricoles, artisanales et de services.

L'appel à projets *pôles d'excellence rurale* a été lancé fin décembre 2005 avec l'objectif de soutenir trois cents initiatives locales porteuses de projets créateurs d'emplois, à la fois innovants, ambitieux et bâtis autour

de partenariats public-privé. Devant le dynamisme des acteurs locaux, ce sont finalement trois cent soixante-dix-neuf projets qui ont été labellisés en un an en France. Les projets sélectionnés représentent un investissement de 1,194 milliard d'euros. Ils devraient permettre la création de 35 000 emplois dont 13 000 emplois directs. L'État a réservé 235 millions d'euros aux PER labellisés.

En ce qui concerne le département de la Somme trois PER ont été lancés :

- Santerre, Haute-Somme : découverte, démonstration développement ;
- Côté nature... côté culture... projet des trois vallées ;
- Baie de Somme, relation homme-nature, promesses d'avenir.

Pour ce dernier PER, les opérations sont fondées sur quatre axes énoncés ainsi : une pêche à profes-

sionnaliser à moderniser et mettre en valeur, une agriculture littorale à renforcer et diversifier, des milieux humides à réhabiliter et entretenir grâce à la mise en place d'un élevage de bovins rustiques qui assure l'entretien des milieux humides, et enfin une offre touristique compétitive et respectueuse de l'environnement encouragée par le développement des filières de tourisme équestre, et le tourisme de nature.

La procédure de labellisation

La phase d'instruction des dossiers est pilotée au plan local par le préfet de département. Pour la Somme, une association « PERLE Excellence Baie de Somme » coordonne et porte les projets. Entre 2006 et 2008, dix comités de pilotage du PER baie de Somme se sont réunis à Abbeville, invitant l'association *Pour le littoral picard et la baie de Somme* à participer à leurs travaux. Le tour de table des réunions organisées par le comité de pilotage du PER montre clairement la place de l'État. En effet, le sous-préfet pilote l'instruction de l'ensemble des dossiers regroupés, avec à ses côtés les services départementaux ainsi que des représentants du conseil régional de Picardie, des chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie) et des associations. Une fois les projets labellisés, le comité informe des possibilités de financements issus à la fois de fonds

européens, de l'État, de la région, du département. La répartition laisse bien apparaître le poids de chacun des financeurs. Les réunions sont essentiellement techniques. Elles portent sur des arbitrages de pourcentages des sommes à allouer afin de faire rentrer l'ensemble des projets retenus dans l'enveloppe attribuée globalement.

Les premières réunions ont laissé apparaître la grande variété des projets, parfois éloignés des préoccupations de développement durable et des axes proposés. Au départ, on pouvait souligner le manque d'ambition et de coordination voire de cohérence des propositions. L'intérêt financier pouvait en effet attirer certains « amateurs » de subventions. Après discussions, tractations et réorientations, seuls quinze projets ont été retenus mais tous n'ont pas été labellisés.

Les projets retenus mais non labellisés en 2008

Certains projets n'ont pas été labellisés pour diverses raisons, souvent pour leur imprécision liée au manque de temps pour conduire une étude complète. Pour certains, tout ou presque restait à créer au moment du dépôt de candidature, il manquait en particulier les études de marchés. Les membres de notre association qui ont assisté aux réunions ont retenu certaines observations apportées ci-dessous et complétant les objectifs officiels.

Projet de valorisation de la laisse de mer

Ramassage et commercialisation des déchets organiques laissés par la mer sur le rivage. L'idée est intéressante, elle a déjà fait ses preuves ailleurs ; en effet le compostage des déchets de plages donne un engrais recherché et de qualité. Mais il manquait dans le dossier une étude complète allant du ramassage à la vente.

Miel de la Baie

Développement de la production de miel avec animation pédagogique et touristique. Les apiculteurs sont-ils suffisamment nombreux ? Le miel aurait-il une particularité suffisante pour qu'on puisse le distinguer d'un autre ?

Canard Colvert

Création d'une filière production et de vente de viande de canards Colverts. Pour ces projets comme le précédent, l'étude du marché n'a pas abouti à temps et surtout il n'y a pas assez de producteurs, point de départ indispensable pour répondre à une éventuelle demande.

Filières pommes

Amélioration de vergers en vue de production et de commercialisation de cidre. Cette idée de production de cidre se trouve concurrencée par

la Normandie voisine qui a su se donner une identité avec cette boisson (tout comme la Bretagne et le Pays Basque). Le manque de cidrerie de tradition artisanale a été un obstacle à la labellisation. En outre l'étude de marché ne semblait pas concluante.

Salicornes de la Baie

Organisation d'une filière de récolte et de commercialisation de la salicorne. L'association des ramasseurs de salicornes n'arrivait pas initialement à dégager un consensus entre les différents partenaires, l'individualisme pour la cueillette étant la règle jusque-là. Pourtant la demande de ce produit existe. Elle vient en particulier des restaurateurs et des gastronomes. Le PER a cependant poussé à une remise en marche de l'association des ramasseurs qui devrait, à terme, devenir le véritable porteur du projet. La démarche est innovante ici et montre finalement l'intérêt du PER, qui impose la définition d'objectifs précis. L'association s'étant restructurée, il suffit à présent d'attendre la troisième vague de PER pour que la filière se mette en place.

Tourisme de nature, école de guides

Professionaliser l'activité des guides-nature-action au sein du festival de l'Oiseau. Les contacts avec les établissements d'enseignement suscepi-

bles de valider les diplômes n'ont pas été pris à temps alors que la demande de guides-nature connaissant bien le littoral picard est croissante.

Centrale de réservation en ligne

Centraliser tous les prestataires de sorties nature- action au sein du festival de l'oiseau. Le cahier des charges n'était pas suffisamment avancé pour pouvoir mettre en place cette opération.

Conservation de l'accès aux ports

Dragage des sédiments afin de garantir l'accès aux ports. Ce projet qui est plus marin que continental, est déjà porté, d'une certaine manière, par le conseil général de la Somme et ne touche qu'indirectement les activités rurales à proprement parler.

Les projets retenus labellisés en 2008

Paniers de la Baie

Amélioration de l'accueil de vente à la ferme ou dans des magasins spécialisés.

Gestion des ressources en eau

Irrigation de vergers, micro-irrigation de champs de pommes de terre.

Élevage d'agneaux de présalés

Amélioration de l'accès aux pâturages, réalisation de clôtures et achat de matériel.

Élevage de Highland Cattle

Acquisition de clôtures et de matériel.

Développement de la filière d'élevage de chevaux Henson

Amélioration de la stabulation et du confort hivernal des animaux.

Développement filière du tourisme équestre

Amélioration et renforcement du maillage des sites d'accueil des animaux et des cavaliers.

Centre conchylicole

Création en un seul site d'un centre de traitement des coquillages partagé en quatorze ateliers.

Globalement, on peut constater qu'il s'agit d'une aide à la production et/ou d'une aide aux services tout en confortant déjà les activités existantes. La production maraîchère répond à la demande, en particulier des touristes et des restaurateurs en quête de produits locaux de qualité et d'un service personnalisé. L'effort envers l'élevage ovin, bovin correspond aussi à une

démarche de qualité et la recherche d'une forte identité.

Une action envers les chevaux est manifeste, elle comprend le développement de la filière jusqu'à l'hébergement des animaux et de leurs utilisateurs. L'accent est mis aussi sur l'amélioration du cadre de vie des personnes et des animaux. Ce PER fait partie des projets les plus cohérents. Il répond au souci de mise en synergie d'activités et de développement d'un maillage équilibré et harmonieux y compris sur l'arrière-littoral. Mais sont-ils spécifiques au littoral picard ?

Il est pertinent d'expliquer la création d'un centre conchylicole. Une usine de traitement avait été construite dans les années 1990 mais elle fonctionnait mal. Il est pourtant de loin préférable de traiter les coques, les moules et autres coquillages sur place plutôt qu'à Boulogne par exemple. Le nouveau concept est de rendre chacun des ramasseurs responsables de l'outil de travail, ce qui aboutit au partage de l'espace en quatorze ateliers de traitement, le conseil général finançant l'accessibilité à l'eau de mer ainsi qu'à une plateforme commune.

Au final c'est le projet qui consommera la plus grosse part du budget alloué aux opérations. L'abandon de certains projets non labellissables à temps délivre une partie des sommes qui sont reportées sur les projets fonc-

tionnels. Ce sont ainsi 488 605 euros qui profiteront à ce projet d'un montant total de 3 250 000 euros, soit pratiquement la moitié de l'enveloppe globale qui s'élève à 747 355 euros. Est-ce le projet ambitieux et innovant du PER « Baie de Somme, relation homme-nature, promesses d'avenir » que l'on pouvait attendre ?

Conclusion et perspectives

On peut constater de prime abord la frilosité et le manque d'ambitions lorsqu'il s'agit de lancer ou de relancer des activités dans le monde rural. En revanche, dans le cadre de ces actions de revitalisation du tissu rural, il faut souligner une tentative de meilleure organisation de la production, de mise en réseau des activités liées au tourisme ainsi qu'une prise d'initiatives par les associations. L'aide au financement par l'intermédiaire du PER a été l'élément cristallisateur des projets, mais il fallait toutefois qu'ils s'inscrivent dans une démarche de développement durable.

La circulaire du 25 mai 2008 du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, prévoit de conforter l'ancrage territorial des pôles d'excellence avec une future troisième vague (2009-2010), si elle voit le jour.



Stratégie régionale pour le patrimoine naturel de Picardie

Jacques MORTIER

Par lettre de saisine en date du 8 janvier 2009, Monsieur le Président du conseil régional de Picardie a saisi le CESR afin qu'il puisse rendre un avis sur le projet de stratégie régionale pour le patrimoine naturel de Picardie. Synthèse de l'avis du Conseil économique et social de Picardie.

Cette saisine contribue à préciser les orientations de la région en matière d'aménagement du territoire.

Les enjeux

La préservation du patrimoine naturel est un enjeu majeur pour l'humanité car la biodiversité qui lui est associée constitue le garant du bon fonctionnement et de la stabilité des écosystèmes donc de la qualité de l'air, de l'eau, des sols.

Les atteintes à notre environnement expliquent l'érosion actuelle de la biodiversité. Pour la freiner, l'effort doit être porté sur les espaces naturels vivants qui constituent les habitats au sein desquels les espèces poursuivent leur évolution. C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet de stratégie de la Région pour le patrimoine naturel de Picardie, bien qu'aucun

objectif global n'y soit clairement énoncé.

Pour le CESR, le patrimoine naturel ne se limite pas aux seuls espaces naturels vivants. Il importe également de préserver et de valoriser certaines particularités naturelles⁵, géologiques, pédologiques, de la région. En effet, elles participent aussi, à l'attractivité et à l'identité territoriales tout comme les paysages.

Le projet

En Picardie, le territoire montre encore une richesse et une diversité écologiques remarquables qui sont partiellement fragilisées et menacées. Pour répondre aux trois défis qu'elle a identifiés, la Région a élaboré un

5. Ici, par naturel, nous entendons des espaces dont l'existence n'est pas liée à des actions anthropiques.

projet qui s'articule autour de quatre orientations et de dix-huit actions, dont la réalisation doit intervenir dans les cinq prochaines années.

Les préconisations du CESR à l'égard de la Région pour la réussite de la mise en œuvre de sa stratégie concernent :

- la sensibilisation des acteurs :
 - *les citoyens* : cela nécessite le développement d'espaces naturels de proximité notamment en ville (milieux semi-naturels périurbains et urbains) pour réduire les inégalités d'accès à la nature et aux ressources écologiques et la mobilisation d'outils pédagogiques diversifiés et parfois « oubliés » comme par exemple l'éducation à l'environnement via le paysage qui constitue une représentation sensible des enjeux liés à la pérennité des espaces naturels ;

- *les décideurs* : il paraît essentiel de les sensibiliser sur l'importance de l'enjeu écologique dans tout projet et de les aider à analyser l'aménagement du territoire autrement qu'en termes économiques à court terme beaucoup trop réducteurs. Le développement d'outils d'aide à la décision approchant le coût global du maintien ou de la disparition d'espaces naturels dans les projets d'aménagement pourrait y contribuer.

- la mobilisation des acteurs :
 - *les associations* : le CESR souligne leur rôle primordial notamment dans le cadre de la sensibilisation des citoyens à l'environnement ;

- *les aménageurs et les gestionnaires*

d'espaces : le CESR souhaite que les acteurs de terrain et les gestionnaires des milieux soient associés au mieux à la mise en œuvre de la stratégie. En ce qui concerne les espaces agricoles, le CESR invite à renouveler la réflexion sur les objectifs, les moyens et sur les cadres d'évaluation de l'interface agriculture-biodiversité et à la reconquête par les communes des espaces interstitiels (chemins, bords des champs, bermes routières, etc.).

Les actions proposées

Il apparaît primordial au CESR que lors de la conception d'outils pédagogiques servant à sensibiliser le public soit prise en compte la nécessité de rendre le spectateur acteur de l'évolution d'un comportement écologique.

Le CESR approuve l'impulsion de la réalisation de schémas locaux pour le patrimoine naturel. Toutefois, il aurait souhaité que la Région donne l'exemple en proposant un schéma pour l'ensemble du territoire, afin d'aider à la mise en place de schémas locaux cohérents pour le patrimoine naturel. Le développement de la trame verte et bleue s'impose et, dans ce cadre, la mise en place d'un maillage de méta réserves est suscitée (créer au sein de la matrice agricole du territoire, un système formé d'un ensemble d'espaces naturels à biodiversité élevée, en interaction grâce à des « biocorridors » les haies par exemple).

Enfin, le CESR s'étonne du peu de préoccupations manifestées à l'égard des espaces du littoral picard, même si, parmi les actions proposées, certaines peuvent s'y appliquer. La proposition, lors du Grenelle, de créer un parc marin picard souligne l'intérêt du territoire maritime picard.

Au-delà de ces préconisations et de ces quelques réserves, le CESR se réjouit de voir se mettre en place une stratégie régionale destinée au maintien d'un haut niveau de biodiversité à travers la gestion des espaces naturels ; il appuie cette démarche et espère que ce plan marquera la fin d'une perception erronée de la véritable dimension

de la gestion des espaces naturels. Il souhaite que ce plan mène à l'émergence d'une réelle volonté politique d'accorder un regard responsable aux problèmes de protection de ces sites qui sont essentiels à un avenir de qualité pour les générations futures.

Cet avis a été présenté aux conseillers économiques et sociaux par Jacques Mortier à l'occasion de la session plénière du Conseil économique et social de Picardie du 26 janvier 2009. Cet avis accepté à l'unanimité est consultable et téléchargeable sur le site du CESR :

www.cesr-picardie.fr



L'Écoplage de Quend

Roger NOYON

L'érosion de la côte picarde est très préoccupante depuis de nombreuses années : le cordon dunaire recule ; la marée « affouille » au pied de la digue. Durant plusieurs mois, le procédé Écoplage, inventé par un ingénieur danois, a été mis en place sur la plage de Quend.

Ce système de drainage existe sur quatre autres plages françaises et semble avoir donné satisfaction.

À Quend-Plage, la mise en service a eu lieu le 23 septembre dernier. Il faudra attendre plusieurs mois pour pouvoir juger de l'efficacité de ces travaux coûteux.

Neuf cents mètres de drains ont été enterrés parallèlement à la digue ; une station de pompage enterrée permet le rejet à la mer de l'eau ainsi récoltée.

J'ai rencontré récemment sur les lieux M. Olivier, adjoint au maire,

qui suit cette opération et se félicite des premiers résultats. Nous avons constaté que l'eau ne stagnait plus au pied de la digue et que les bâches étaient moins étendues. Mais il faudra attendre avril 2009 pour que des spécialistes comparent les résultats de leurs sondages avec ceux réalisés un an plus tôt. On ne peut augurer du résultat mais il semble que le sable revient sur la plage de Quend.

Nous espérons que le procédé Écoplage permettra de fixer le cordon dunaire et même de le faire progresser vers le large.



Infos en bref

L'observatoire littoral « Côte d'Albâtre-Côte picarde »

Comme nous l'avions souligné dans notre bulletin précédent, l'observatoire « Côte d'Albâtre-Côte picarde » ne serait plus d'actualité pour des raisons de mésententes, semble-t-il, politiques. Compte tenu des problèmes d'érosion que l'on connaît et qui suscitent des inquiétudes chez les habitants de Cayeux (voir dans notre rubrique : Les associations voisines) il paraît important de réanimer cette structure qui permettrait d'aborder globalement, donc de façon cohérente, la gestion du littoral depuis le cap d'Antifer jusqu'à l'estuaire de la Canche. La Région, qui a bien prévu une ligne dans son budget primitif 2009, ne serait donc pas opposée à la création de cet observatoire. L'association se propose de rencontrer le conseil général de la Somme avant de poser la question à l'État afin de tenter de le faire renaître.

L'avenir de nos ressources en eau sur le littoral

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du Bassin Artois-Picardie doit être adopté à la fin de cette année et dif-

férentes institutions ou organismes associatifs sont sollicités pour exprimer leurs observations concernant le contenu de ce schéma qui doit mener vers l'obtention, en 2015, d'objectifs fixés quantitatifs et qualitatifs de l'eau dans le respect de la directive-cadre européenne sur l'eau. Des actions sont retenues dans le cadre d'un programme de mesures pour six ans et seront maintenues dans les programmes à venir (2021, 2027). Protection des différentes masses d'eau, prix des services liés à l'eau, aides apportées aux projets menant à la protection de la qualité de l'eau, à l'assainissement individuel ou collectif dans le cadre des services publics à l'assainissement non collectif (SPANC)...

Chacun est concerné par ces problèmes qui pourraient faire l'objet d'un débat local lors d'une réunion organisée par l'association « Littoral Picard Baie de Somme » ; elle se déroulera à Saint-Valery le vendredi 3 avril 2009. Sur le littoral picard nous sommes, en effet, tous concernés par les masses d'eaux souterraines, superficielles, estuariennes et maritimes.

Un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) a été mis en place en Haute-Somme et nous devons nous préoccuper dès maintenant de la mise en œuvre d'un Sage Somme aval qui permettrait de veiller localement, en commun, à la protection de la qualité de l'eau potable et salée du littoral.

Projet de dépoldérisation en baie de Somme

Dans le cadre de ce projet, alors que se terminait l'enquête publique « Parcellaire », une réunion organisée par le Conseil général de la Somme, s'est déroulée à la mairie de Cayeux-sur-Mer le 16 octobre 2008. Au cours des nombreux échanges, les Cayolais semblaient moins préoccupés par ce projet de dépoldérisation que par la protection de la commune face au recul du trait de côte. Des questions concernant des projets de protection ont été posées et les réponses apportées n'ont guère rassuré, semble-t-il, les participants.

Schéma régional des sports et loisirs de nature

Suite à une saisine du Président du Conseil régional relative au Schéma Régional des Loisirs et des Sports de Nature, le CESR a rendu un avis favorable à ce projet. Il souligne que ces activités bien que présentant un fort potentiel en Picardie, souffrent d'un manque de promotion et souhaite que la Région s'appuie sur les Pays pour mettre en œuvre ce projet qui est une première en France. Sachant que la qualité de ces activités, source d'attractivité touristique, dépend de la sauvegarde des espaces naturels qui leur servent de cadre, il est primordial que leur développement se fasse dans le respect du patrimoine environnemental.

L'exploitation des cordons de galets soulève des questions

Suite à l'enquête publique prévue par l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2008 et relative à la demande présentée par la société SA SILMER : « de prélever et d'augmenter sa capacité de prélèvement de galets à 35 000 m³ » sur le domaine public maritime, en partie protégé par l'arrêté de biotope du 22 juillet 2004, l'association Cayeux-Citoyens s'est manifestée, par courrier auprès du Président de la République, du Premier Ministre, du ministre de l'Environnement, ainsi que du Préfet de région Picardie, du Président du conseil général de Seine-Maritime à propos des soucis de protection de Cayeux-sur-Mer.

Tous ont répondu. Les réponses apportées par courrier ont rappelé le cadre institutionnel et que l'application revient en définitive au préfet de département. Il est intéressant de constater que le Président du conseil général de Seine-Maritime fait état de travaux déjà engagés pour assurer le transit des galets et que « cette opération pourrait à nouveau voir le jour dans le cadre d'une collaboration entre nos deux départements ».

Pour plus d'informations, contacter Alain Becker, le président de l'association Cayeux-Citoyens : alain.beck@snefpsu

LES ASSOCIATIONS VOISINES

Renaissance d'une association cayolaise de propriétaires

Eugène HERBET

Tout a commencé en 1961. À la préfecture d'Abbeville, les statuts d'une association sont déposés. Il s'agit de l'« Association de défense des propriétaires en bâti de Cayeux-sur-Mer et ses annexes ».

Elle avait pour président Eugène Tavernier et pour vice-présidents : Alphonse Marseille, Henri Lephay, Henri Merchez, Roger Berry. Son conseil d'administration était composé du secrétaire Roger Auvray, du secrétaire adjoint Henri Lephay, du trésorier Jean Saillard, et des membres : Georges Fontaine, Pierre Glarhant, Marcel Clairé. Son conseiller technique était Henri Merchez.

En ce printemps 1961, la fronde couvait dans toute la commune car l'« Association syndicale autorisée des Bas-champs » avait eu l'idée d'imposer les propriétaires en bâti. Comme l'expliquait à cette époque le journal *L'Éclairer du Vimeu* : « Jusqu'alors, les frais d'entretien et de réparation des travaux nécessaires à la conservation et au dessèchement des terrains situés dans le périmètre des Bas-champs étaient couverts par la contribu-

tion fixée à l'hectare des propriétés non bâties. Le Monsieur Dupont Cayolais, propriétaire d'une maison et d'un petit bout de terrain ne comprend pas pourquoi il doit couvrir les dépenses engagées pour le curage des fossés dans les terres. Bien sûr, les eaux usées de Cayeux s'écoulent dans les courses des Bas-champs, mais d'autres communes situées plus haut, y envoient également leurs eaux et ne sont pas imposées [...] »

Ainsi, plus de « mille propriétaires se trouvèrent imposés de 1 500 anciens francs » ou 15 nouveaux francs, soit 2,28 euros ! Par ricochet, les contestataires fondèrent une association. *L'Éclairer du Vimeu*, toujours lui, relata : « Le comité de défense constitué au cours d'une réunion qui regroupait quelque 350 propriétaires cayolais, continue à recevoir les « avertissements » à la boulangerie Marseille, où une permanence est

assurée. À ce jour, plus de 500 propriétaires ont déjà adhéré au mouvement de protestation en confiant leur feuille d'impôts au bureau. [...] Un récent recensement a fait apparaître que Cayeux compte 1 437 propriétés bâties, dont 608 habitées par des sédentaires et 831 par des saisonniers ». À cette époque, dans une tribune libre, un lecteur, Monsieur R. Gouget expliquait : « On s'avise d'appliquer au bâti un barème dont la gradation est basée sur un minimum de cinq ares, ce qui semble logique en culture car il en existe fort peu de moindre surface. Il n'en va plus de même lorsqu'un tel barème est appliqué au secteur bâti, où quantité d'immeubles s'inscrivent dans un seul are et beaucoup d'autres dans moins de deux ares. De telle sorte que, si, avec cinq ares, un propriétaire des Bas-champs paye 15 francs, un citadin paye la même somme pour un are ou deux ares, c'est-à-dire cinq fois plus dans le premier cas et deux fois et demie dans le second. [...] C'est le plus petit qui paierait proportionnellement davantage. Par un tel système, en fin d'opérations, la cité de Cayeux aura payé au total pour environ trois ou quatre fois sa superficie réelle eu égard au barème syndical ». Il est à signaler que seuls pouvaient être membres du Syndicat et donc voter les décisions, les propriétaires d'immeuble bâti d'une superficie supérieure à dix ares et les propriétaires d'immeuble non bâti supérieur à quarante ares ! Ensuite, l'Association syndicale des

Bas-champs décida notamment de ne pas mettre en recouvrement la cotisation de 1961 ; elle demanda l'abrogation des articles 33 et 34 de la loi du 16 septembre 1807 et que soit assurée par l'État la défense du territoire français contre la mer.

Cinquante ans plus tard, où en sommes-nous ? L'Association syndicale des Bas-champs est en train de changer ses statuts mais n'a pas prévu de laisser les personnes voter selon le principe démocratique « un propriétaire, une voix ». Quelle est la position de l'État ? du conseil général ?

Comme l'Association de défense des propriétaires en bâti n'a jamais été dissoute, elle vient d'être ranimée officiellement par Eugène Herbet, le nouveau président, qui a constitué un conseil d'administration de huit conseillers (Jean-Baptiste Clerc, Jackie Caron, Alain Morel, Eulalie Steens, Michel Dufour, Jean-Louis Quennehen...). Le but de l'association n'est certainement pas de recommencer une « guéguerre » locale mais de réunir de nombreux adhérents afin de constituer une force de dialogue dans le but de poser des questions judicieuses aux instances publiques et de débattre de l'avenir de notre commune afin qu'aucune décision ne soit prise sans les Cayolais.



L'assemblée générale 2008 de l'association « Pour le littoral picard et la baie de Somme »

Extrait du compte rendu

L'assemblée générale s'est déroulée sous la présidence de Jacques Mortier, le 29 mars 2008, au Centre socioculturel d'Abbeville.

Le Président présente les excuses de Monsieur le député Jérôme Bignon qu'il félicite pour sa récente nomination à la présidence du Conservatoire du littoral et des zones humides et accueille monsieur Yves Masset, nouveau maire de Cayeux, adhérent de notre association.

Rapport moral

Le Président rappelle que l'association, fidèle à la mémoire de Robert Mallet, s'efforce de continuer la dynamique qu'il a générée. Elle préserve sa crédibilité à travers ses compétences et son indépendance.

Nos activités restent multiples

L'association est présente dans

de nombreuses commissions sur le plan local, départemental, régional et interrégional.

Les membres du conseil d'administration participent à diverses réunions organisées par :

- le comité de bassin Artois-Picardie, le Conseil économique et social de Picardie, la direction interdépartementale des Affaires maritimes (Pas-de-Calais, Somme), la commission des Sites et paysages, la commission départementale de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, la commission des carrières, ATMO-Picardie, commission locale de l'eau du (Sage) Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau Haute-Somme, CPIE, GEMEL, les comités le suivi de la réserve baie de Somme, de l'opération Grands Sites, du PNR Picardie maritime.

Nous gênons parfois, mais notre souci est de participer réellement au

fonctionnement de la Société et de garder toute crédibilité.

Les activités sur le terrain restent une forte préoccupation

La sortie des actes du colloque sur les « Bas champs » est imminente.

L'édition du bulletin se continue (n° 20).

L'exposition sur les Bas champs circule.

Le site internet se développe.

Une exposition sur les paysages d'hier et d'aujourd'hui a été organisée à Cayeux.

Une conférence sur la Biodiversité a eu lieu en octobre.

Une excursion au Bois-de-Cise pour le collège de Poix-de-Picardie s'est déroulée en septembre.

Pour l'année 2008, des conférences mensuelles sont prévues dans les communes du littoral: « La loi sur l'eau », les « éoliennes *offshore* ».

Une cartographie des paysages du littoral est envisagée.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Le conseil d'administration dans sa totalité a été reconduit par l'assemblée.

Le Président

Jacques MORTIER



Achévé d'imprimer en mars 2009
par l'imprimerie
du centre régional de documentation pédagogique
de l'académie d'Amiens